

Notice – Gestion des déchets

La gestion des déchets de la commune de Sélestat est effectuée par le SMICTOM d'Alsace centrale (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères). Ce dernier est en charge de la collecte et du traitement des déchets de six communautés de communes, soit 90 communes.

Le SMICTOM pratique la collecte sélective des déchets avec redevance incitative pour les ordures ménagères résiduelles.

Cette collecte s'effectue au porte-à-porte pour :

- Le bac jaune (emballages ménagers recyclables) : 26 collectes comprises dans la redevance annuelle, le camion passe tous les 15 jours
- Le bac gris (ordures ménagères) : 18 collectes comprises dans la redevance annuelle, le camion passe toutes les semaines

La collecte des déchets en verre, des emballages ménagers recyclables et des biodéchets se fait par apport volontaire dans des bornes mises à disposition des habitants.

La collecte des déchets verts, des déchets toxiques et des encombrants se fait par apport volontaire dans les déchèteries. Le SMICTOM en compte 8 sur son territoire. Chaque déchèterie est équipée d'une recyclerie permettant aux habitants de déposer tout objet en état de marche et ainsi de donner une seconde vie à plus de 1000 tonnes d'objets chaque année.

Le SMICTOM dispose de 8 déchèteries dont un Centre de tri des déchets recyclables (CDT) et d'une unité de compostage des déchets fermentescibles situés à Scherwiller. Le Centre de stockage des déchets non dangereux (CSDND) de classe II situé au lieu-dit Heidenbuehl à Châtenois a été fermé.

En 1994, 15 % des déchets collectés étaient valorisés dont 7% par recyclage. Le poids de déchets collectés par an et par habitant était de 574 kg.

En 2023, 100 % des déchets collectés étaient valorisés dont 47% par recyclage. Le poids de déchets collectés par an et par habitant était de 469 kg.

Entre 2017 et 2023, le tri sélectif et le développement des biodéchets ont largement contribué à réduire la part des ordures ménagères destinées à l'incinération passant de 180 à 101 kg par an par habitant.